

191-

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

Mémoire royal de Persistance.

N^o 191

Dossier relatif à un tableau ancien
représentant l'expédition de Charlequin
contre Camis, offert en vente par
le Musée

NUMÉRO	DATE	ANALYSE.
D'ORDRE.	DE LA PIÈCE.	

No 32775 de Dép. 8^{me} Série.

Bruxelles, le 30 Octobre 1847.

1

MINISTÈRE
DE
L'INTÉRIEUR.

N^o 191
3.

Messieurs,

5^e DIVISION.

N^o 4206.

N. B. On est prié de rappeler, dans la réponse, le chiffre de la Division, ainsi que le N^o de l'enregistrement.

J'ai l'honneur de vous adresser avec la présente, un tableau peint sur toile en 1535, dit le propriétaire, et représentant l'expédition de Charles Quint contre Tunis.

Je vous prie de vouloir bien me faire savoir votre opinion sur l'utilité et la convenance qu'il y aurait à faire l'acquisition de cette toile pour le Musée de l'Etat; ainsi que votre avis sur la valeur vénale et le montant approximatif des frais de restauration de cet objet.

1 ANNEXE.

Agrez, Messieurs, l'assurance de ma considération très-distinguée.

repondra a l'let
le 11 yto
en valent rien
de l'epoque
ne l'acquiere
la reponse de
est conforme
lettre que j'avois

le Ministre de l'Interieur,
Cuvigny

A Messieurs les Membres de la
Commission Administrative du Musée
Royal de peinture et de sculpture, de Belgique
(Monsieur Davez, Président.)

Monsieur Navez
Président de la Commission
de Beaux Arts

191.

N^o 191
3

Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer qu'ayant
Examiné avec attention le Tableau représentant
je crois la prise de l'isle de Matthe par
l'armée de Charles V.

Cette peinture très médiocre, et usée, dans
tous ces détails n'offre plus aucune qualité
de bonne peinture. et il me semble que
les frais de restauration seroit à pure perte
ne pouvant pas en faire un bon Tableau
Veuillez recevoir Monsieur mes Salutations
Distinguées

J. P. Stijf

Bruxelles le 6. 9bre 17.

MINISTÈRE
DE
L'Intérieur.

Bruxelles, le 20 ^{les} 9^{es} 1847.

N^o 191.

Mon cher Monsieur Navet,

Je vous remercie de la communication
que vous avez bien voulu me donner
de la note ci-jointe de M. Thys; mais
comme vous avez été consulté officielle-
-ment par M. le Ministre, je crois qu'il
convient que vous lui répondiez aussi
officiellement.

Comme vous le faites observer avec raison,
il ne peut s'agir d'acheter ce tableau pour
son mérite; ce n'est donc que le rapport
historique qui doit être pris en considéra-
-tion, & il s'agit d'examiner s'il offre un
intérêt assez grand pour que le Gouvern^t
l'achète & fasse les frais d'une restauration.

Après, mon cher Monsieur, mes
salutations les plus amicales,

Luz Standerstein

ROYAUME
DE
BELGIQUE.

Musée Royal
DE
TABLEAUX.

N° 191.

Annexe

Bruxelles, le 12 Décembre 1842.

a Mr le Ministre de
l'Intérieur
Mlle.

En réponse à votre lettre du
10 Octobre 42, 5e Jour, N° 4206,
nous avons l'honneur de vous
informer que le tableau
désigné sous le N° 191, intitulé
de Charles-Quint contre Tenier
n'offre aucun mérite sous
le rapport de l'art. Quant
à son intérêt historique,
il ne nous semble pas
assez grand pour justifier
les frais élevés qu'occasion-
nerait la restauration de
cette toile, laquelle se
trouve dans un complet
état de dégradation.

Nous ferons remarquer
du reste, ~~Mr le Ministre~~,
contrairement à ce qui affirmé
à l'avis de la propriétaire de cette
peinture, qu'il n'y a
guère plus d'un siècle
qu'elle a été exécutée.

Nous prions en
conséquence, Mr le Minis

qu'il n'y a pas lieu d'acquiescer
Le tableau dont il s'agit.

Muñoz M. M.

Le Président

Le Secrétaire
V. H. Z.

F. H. Z.